

Faut de l'égalité,  
Y faut pas d'autres règles.  
Nous seuls, étant des aigles,  
Planons en Liberté !

(Hôpital Saint-Antoine, 1890)

(1) Chanson composée à la suite d'une visite du Conseil Municipal à l'hôpital Saint-Antoine.

---

•

## RÈGLEMENT

---

On sait les fâcheux incidents qui se sont produits, avant-hier, entre un conseiller municipal et un externe de l'hôpital Saint-Antoine. Pour éviter le retour de pareils scandales, M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, vient de lancer une circulaire réglant définitivement le cérémonial de réception des conseillers municipaux dans les hôpitaux de la Ville.

Voici les principaux passages de ce règlement qui, dès demain, sera mis en vigueur :

"... Sitôt que l'interne ou l'externe de garde aura connaissance de l'arrivée d'un conseiller municipal, il rénnira (1) dans le vestibule de sa salle les infirmiers de service armés de leurs instruments, les placera sur deux rangs et se tiendra lui-même sur le seuil, chapeau à la main, dans la position militaire.

" Lorsque le conseiller paraîtra, les infirmiers pousseront par trois fois le cri de : — "*Los au Seigneur conseiller*" et présenteront les instruments.

" En même temps, l'interne fera, à reculons, trois grandes références;(2) après quoi il s'arrêtera et dira : — "*Seigneur conseiller, gloire à vous qui daignez nous honorer de votre illustre présence !*"

" Puis le cortège pénétrera dans la salle des malades dans l'ordre suivant : en tête deux infirmiers, l'interne de service, Son Excellence le conseiller municipal, entouré de quatre infirmiers de première classe.

" Les malades seront tenus de retirer leurs bonnets de coton. Ils répondront respectueusement à toutes les questions qu'il plaira au Seigneur conseiller de leur adresser. Les acclamations ne leur sont pas défendues.

" La visite achevée, le Seigneur conseiller sera reconduit jusqu'à la porte dans le même cérémonial.

" Dans le vestibule l'interne lui tendra, en ployant le genou, un hanap d'or plein de champagne ou d'alcool ou d'alcool mélangé d'eau.

" Tandis qu'il boira, les infirmiers crieront : — " Le Conseiller boit ! "

" Enfin, après le départ de l'honorable édile, l'interne fera aux malades une conférence sur la vie et la carrière politique de l'illustre visiteur. "

Nous sommes heureux d'être les premiers à féliciter M. Peyron de sa généreuse et intelligente initiative, si conforme aux traditions démocratiques de notre assemblée municipale.

*Le Journal*, 21 novembre 1892.

---

Paris. — Imp. WATTIER et C<sup>o</sup>, 4, rue des Déchargeurs.

---

NOTES (1), (2). — Le document *imprimé* qui nous a été communiqué porte ces orthographes ; ignorant s'il y a erreur ou intention, nous les reproduisons intégralement.

(1) Ce RÈGLEMENT fut affiché (comme une affiche ordinaire, timbrée au timbre proportionnel) dans les hôpitaux à la suite des événements de 1892 à l'hôpital Saint-Antoine.

